

## Circulaire d'information

**INFCIRC/549/Add.6/8**

Date: 11 novembre 2005

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

---

# Communication reçue des États-Unis d'Amérique concernant les dispositions qu'ils ont décidé d'adopter pour la gestion du plutonium

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'AIEA une lettre en date du 28 septembre 2005 accompagnée de pièces jointes dans lesquelles le gouvernement des États-Unis d'Amérique, conformément à l'engagement qu'il a pris en vertu des Directives relatives à la gestion du plutonium (figurant dans le document INFCIRC/549 du 16 avril 1998 et dénommées ci-après les 'Directives') et aux annexes B et C des Directives, communique les statistiques annuelles des quantités de plutonium civil non irradié et les quantités estimées de plutonium contenu dans du combustible irradié dans des réacteurs civils qu'il détenait au 31 décembre 2004.

2. Eu égard à la demande formulée par le gouvernement des États-Unis dans sa note verbale du 1<sup>er</sup> décembre 1997 concernant les dispositions qu'il a décidé d'adopter pour la gestion du plutonium (document INFCIRC/549 du 16 avril 1998), le texte des pièces jointes à la lettre du 28 septembre 2005 est reproduit ci-après pour l'information de tous les États Membres.

**STATISTIQUES ANNUELLES DES QUANTITÉS DÉTENUES  
 DE PLUTONIUM CIVIL NON IRRADIÉ**

**(ANNEXE B, DIRECTIVES INTERNATIONALES RELATIVES  
 À LA GESTION DU PLUTONIUM)**

Total national

Au 31 décembre 2004

(Chiffre de l'année antérieure entre parenthèses) Arrondi au chiffre des centaines de kg de plutonium, les quantités inférieures à 50 kg étant signalées comme telles

1. Plutonium séparé non irradié dans des installations d'entreposage dans des usines de retraitement.	0	[0]
2. Plutonium séparé non irradié en cours de fabrication et plutonium contenu dans des produits semi-finis ou non finis non irradiés dans des usines de fabrication de combustible ou autres, ou dans d'autres installations.	<0.05 mt	[<0.05 mt]
3. Plutonium contenu dans du combustible MOX non irradié ou dans d'autres produits fabriqués sur les sites des réacteurs ou dans d'autres installations.	4.6 mt	[4.6 mt]
4. Plutonium séparé non irradié détenu ailleurs dans d'autres installations.	40.3 mt	[40.4 mt]
i) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 ci-dessus et appartenant à des organismes étrangers.	0	[0]
ii) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 ci-dessus détenu dans des installations dans d'autres pays et par conséquent non inclus dans les quantités susmentionnées.	0.1 mt	[0]
iii) Plutonium indiqué aux lignes 1 à 4 ci-dessus en cours de transport international préalablement à son arrivée dans l'État destinataire	0	[0]

Note : Les lignes 3 et 4 font état ensemble de 45 tonnes de plutonium séparé qui ont été déclarées comme excédentaires par rapport aux besoins de sécurité nationale. Avec 7,5 des 12 tonnes de plutonium indiquées à la ligne 3 de l'annexe C ci-après, la quantité totale de plutonium détenu par l'État que les États-Unis ont déclarée excédentaire par rapport à leurs besoins de sécurité nationale est de 52,5 tonnes.

**QUANTITÉS ESTIMÉES DE PLUTONIUM CONTENU DANS  
DU COMBUSTIBLE IRRADIÉ DANS DES RÉACTEURS CIVILS**

**(Annexe C, Directives internationales relatives à la gestion du plutonium)**

Total national

Au 31 décembre 2004

(Chiffre de l'année antérieure entre parenthèses) Arrondi au chiffre des milliers de kg de plutonium, les quantités inférieures à 500 kg étant signalées comme telles

1. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu sur des sites de réacteurs civils.	420 mt	[383 mt]
2. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans des usines de retraitement.	0	[0]
3. Plutonium contenu dans du combustible irradié détenu dans d'autres installations.	12 mt	[12 mt]

Notes :

La quantité indiquée à la ligne 3 comprend 7,5 tonnes de plutonium détenu par l'État considéré comme restant dans le combustible irradié, qui ont été déclarées excédentaires par rapport aux besoins de sécurité nationale. Avec les 45 tonnes de plutonium séparé indiquées aux lignes 3 et 4 de l'annexe B, la quantité totale de plutonium détenu par l'État que les États-Unis ont déclarée excédentaire par rapport à leurs besoins de sécurité nationale est de 52,5 tonnes.